



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 4 DECEMBRE 2019

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le Mercredi 4 décembre 2019 sur convocation du Conseil Municipal du 26 novembre 2019.

Etaient Présents (21) : Salvatore CASTIGLIONE, Maire ; Cécile DEHOUCK, Suzel JAWORSKI, Géry CATTIAU, Christophe DEHOUCK Adjoints, Jean Pierre ABRAHAM, Vincenza CASTIGLIONE, Emile LAURANT, Conseillers délégués, Laurence SZYMONIAK, Bernard CARON, Magalie DUTRIEUX, Jean Pierre SELVEZ, Cathy TYLEK, Julie WANTELLET, Marie Pierre VARLEZ, Marc BAUDRY, Hermeline BOUTELIER, Marc STIEVENARD, Gaëtane MATUSZKIEWICZ, Fabienne BENOIT, Pascal CHAVATTE, Conseillers Municipaux.

Etaient Excusés (3) : Robert PETIT (procuration à Salvatore CASTIGLIONE), Chantal SAEGERMAN (procuration à Laurence SZYMONIAK), Tonino RUNCO (procuration à Jean Pierre SELVEZ).

Etaient Absents (5) : Fabien DECLEVES, Séverine DUFOUR, David DHINAUT, Nathalie VAN DE MAELE, Franck STYBURSKI.

Mme Julie WANTELLET a quitté l'assemblée de 18h44 à 18h45 avant le vote du point n°5.

-APPEL DES PRESENTS-

Monsieur Marc STIEVENART, Secrétaire de séance, procède à l'appel des présents.
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

-ORDRE DU JOUR-

Finances et Travaux

Point n°1 : Décision Modificative n°2 du Budget Primitif 2019

Point n°2 : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2020 pour les travaux de couverture et de remplacement des menuiseries de l'École Maternelle du Bosquet

Point n°3 : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020 pour la restauration du Clos et Couvert de l'École Ménagère en vue de la mise en place d'une Maison de services.

Point n°4 : Adoption du Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges de la CAPH en date du 4 avril 2019

Point n°5 : Demande de subvention au Conseil Régional au titre du Fonds de Travaux Urbains

Famille

Point n°6 : Aide au départ en séjour Hiver

Vivre Ensemble

Point n°7 : Dispositif Nos Quartiers d'Été 2020

Sport :

Point n°8 : Candidature à la labellisation Terre de jeux 2024

Affaires Générales et Gestion du Personnel

Point n°9 : Recrutement et rémunération des animateurs pour les Centres de Loisirs 2020

Point n°10 : Modification du tableau des emplois permanents

Point n°11 : Mise à disposition de salles aux candidats pour les Élections municipales 2020

Questions diverses

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du mardi 24 septembre 2019 sous le numéro 05/19.

FINANCES

**Rapporteurs : M. Salvatore CASTIGLIONE, Maire
M. Robert PETIT, 1^{er} Adjoint**

Point n°1 : Décision Modificative n°2 du Budget Primitif 2019

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de réajuster certains comptes en investissement au vu de l'année déjà bien avancée.

Section d'Investissement :

<i>Articles / Chapitres</i>	<i>Libellé</i>	<i>Diminution Sur Crédit Ouverts (en Dépenses)</i>	<i>Augmentation sur Crédit Ouverts (en Dépenses)</i>	<i>Diminution Sur Crédit Ouverts (en Recettes)</i>	<i>Augmentation sur Crédit Ouverts (en Recettes)</i>
10226/10	Taxe d'aménagement		10 000,00 €		
21318/120	Travaux de bâtiments	10 000,00 €			
	TOTAL	10 000,00 €	10 000,00 €		

La proposition de DM n°2 en investissement s'équilibre donc à 0 €.

Questions/Opposition :

Monsieur le Maire précise que la Trésorerie nous demande le remboursement de recettes fiscales (taxe d'aménagement) indument perçues suite à l'annulation de deux permis de construire.

En Octobre dernier, la ville a en effet reçu deux titres de perception concernant deux demandes de remboursement de la taxe d'aménagement pour l'annulation de permis de construire :

-en Mars 2018 (construction de 8 logements), montant à restituer : 4 771,43 €

-en 2015 (construction de 2 logements), montant à restituer : 4 772,40 €

Monsieur Pascal CHAVATTE indique qu'il s'interroge sur la pertinence de diminuer l'enveloppe Travaux de bâtiments alors que sur le point n°2, il sera proposé de solliciter une subvention pour ce même poste de dépense.

Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit de deux exercices budgétaires différents. Cette modification budgétaire n°2 a pour objectif d'équilibrer le budget primitif 2019 conformément aux obligations comptables et avant la clôture budgétaire sur l'investissement prévue le 13 décembre 2019. Le point n°2 concerne une demande de subvention en investissement pour le Budget Primitif 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix:

- **APPROUVE** cette **Décision Modificative du Budget** telle que présentée,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.

Point n°2 : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020 pour les travaux de couverture et de remplacement des menuiseries de l'École Maternelle du Bosquet

La Municipalité a pour ambition de regrouper les écoles maternelles et primaires du Bosquet au sein d'un seul et même bâtiment afin d'accueillir les élèves dans de meilleures conditions.

Ce projet sera une façon de requalifier et valoriser le bâtiment historique, inscrit à l'inventaire UNESCO et de le tourner vers l'avenir en améliorant ses performances énergétiques.

Néanmoins, et dans l'attente de trouver des financements, la commune doit aujourd'hui faire face à une urgence : celle du remplacement de la toiture de l'actuelle école maternelle du Bosquet qui est ancienne et connaît aujourd'hui des désordres qui nécessitent plus que des réparations ponctuelles.

Au regard des diagnostics établis, il convient d'envisager la réfection complète de la couverture ainsi que son désamiantage afin de maintenir le bon état général du bâtiment.

Cette intervention pourra se coupler avec des travaux de menuiseries afin d'améliorer le confort thermique du bâtiment et participer à sa mise aux normes au regard de l'accessibilité.

L'ensemble des travaux au sein de ce bâtiment est estimé à : 110 000,00€ H.T

- Travaux de couverture et désamiantage : 83 000,00€H.T soit 99 600,00€ T.T.C
- Travaux de menuiseries : 27 000,00€ H.T soit 32 400,00€ TTC

La Dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R), programmation 2020 peut être sollicitée au titre de plusieurs volets :

- Travaux intéressant les autres constructions publiques en font partie (20 à 40%)
- L'isolation du bâtiment participant également à des travaux de rénovation thermique et participant ainsi à la transition écologique des constructions publiques (20 à 40%)

Questions/Opposition :

Monsieur Le Maire précise que la ville pourra prétendre à une dotation comprise entre 22 000€ et 44 000€ pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix:

- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 44 000€ au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) sur les travaux de l'école maternelle du Bosquet représentant 40% du montant des dépenses estimées,**
- **CHARGE Monsieur le Maire de présenter le dossier de demande de subvention ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et afférentes à ce dossier, y compris le plan de financement relatif à ces travaux;**
- **CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.**

Point n°3 : Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2020 pour la restauration du Clos et Couvert de l'Ecole Ménagère en vue de la mise en place d'une Maison France Service.

Le Président de la République a décidé le 25 avril 2019 de la mise en place d'un réseau de Maison France Services qui doit permettre aux usagers de procéder aux principales démarches administratives du quotidien au plus près de terrain. Ce réseau poursuit 3 objectifs :

- Une plus grande accessibilité des services au travers d'accueils physiques polyvalents Maison France Service
- Une plus grande simplicité des démarches administratives
- Une qualité de service renforcée

De nouvelles implantations France Service sont envisagées au sein des Quartiers Politique de la Ville. La Commune s'est portée candidate et envisage d'accueillir ces nouveaux services dans l'ancienne Ecole Ménagère située rue Taffin.

Le bâtiment est inscrit au titre des Monuments Historiques depuis le 3 décembre 2009.

Pour rappel, les travaux de construction de l'Ecole Ménagère se déroulèrent entre 1908 et 1909.

Ce bâtiment accueillait à l'origine le centre ménager et un dispensaire puis un ouvrier et une pharmacie. Après la Seconde Guerre Mondiale, l'école fut transformée en Lycée d'Enseignement Professionnel. L'édifice fut donc agrandi afin d'obtenir une capacité supérieure. Le bâtiment est remarquable dans la mesure où sa façade principale est décorée et composée d'éléments en bois, et céramiques. Son architecture, de style pittoresque, s'inscrit dans un ensemble immobilier homogène remarquable, unique dans le Bassin minier, reprenant le même parti architectural que la salle des fêtes ou l'Eglise Sainte Barbe.

Ce bâtiment accueille aujourd'hui de nombreuses associations et la bibliothèque d'Arenberg. C'est donc un lieu de vie idéal pour le projet de création d'une Maison France Service.

Néanmoins, ce bâtiment souffre aujourd'hui de désordres divers notamment sur le clos et couvert.

Un diagnostic technique et architectural a été réalisé par l'agence Nathalie T KINT en Mai 2014.

Les travaux d'urgence concernent les maçonneries et pierres de taille, la charpente et couverture ainsi que le remplacement des menuiseries extérieures bois- et aluminium (pour la partie 1950/60 et 1970).

L'ensemble de ces travaux a été estimé en mai 2014 à 969 618,18€ H.T hors frais de maîtrise d'œuvre, de contrôle technique et de CSPS.

Selon les indices BT01 et au regard de son évolution depuis Mai 2014 (105.1), le dernier indice connu datant de Août 2019 (111.6), nous estimons une augmentation de l'enveloppe financière de 6.5%, ce qui représente une estimation des travaux de 1 032 645,00€ H.T soit 1 239 174,00€ T.T.C.

Cette première phase permettrait de mettre en sécurité le bâtiment et de sauvegarder le patrimoine de la Commune et ainsi permettre d'y accueillir les usagers dans de meilleures conditions.

Il est possible de solliciter au titre de la DSIL une subvention maximale de 40% du coût total hors taxe de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix:

- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 413 058,00€ représentant 40% du montant des dépenses estimées, au titre de la dotation de soutien à l'investissement local sur les travaux de restauration du clos et couvert de l'école Ménagère en vue d'y accueillir une Maison France Service,**
- **CHARGE Monsieur le Maire de présenter le dossier de demande de subvention ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et afférentes à ce dossier, y compris le plan de financement relatif à ces travaux;**
- **CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.**

Point n°4 : Adoption du Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges de la CAPH en date du 4 avril 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 (et notamment l'Article 86) relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales et la circulaire interministérielle d'application en date du 15 septembre 2004,

Vu le rapport rendu par la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges de la CAPH lors de sa séance en date du 4 avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix:

- **APPROUVE les coûts des charges transférées, tels que déterminés par la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges de la CAPH et retracés dans le rapport annexé à la présente délibération.**

Point n°5 : Demande de subvention au Conseil Régional au titre du Fonds de Travaux Urbains

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Fonds de Travaux Urbains mis en place par la Région Hauts de France en faveur des quartiers de la Politique de la Ville pour la période 2017-2021 ;

Le Fonds de Travaux Urbains est un dispositif qui permet aux habitants d'améliorer leur cadre de vie par la réalisation de travaux d'aménagement sur la commune, pour un montant maximal de 4573,47 euros H.T par projet.

Il est doté d'un enveloppe financière allouée par la Région et par la Ville (50% chacun).

Dans le cadre de la programmation 2020 du Contrat de Ville, la Ville sollicite le soutien financier de la Région Hauts de France au titre du dispositif « Fonds de Travaux Urbains ».

Il sera rappelé les engagements de la commune dont la mise en place d'un Comité de Gestion composé d'usagers, élus et techniciens ainsi que la mise en place d'un suivi entre les services techniques de la Ville et les usagers.

Le plan de financement prévisionnel du projet pour l'année 2020 :

CHARGES		PRODUITS	
10 000€		REGION	5 000€
		VILLE	5 000€
TOTAL	10 000€	TOTAL	10 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix:

-AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 5 000€ à la Région au titre du Fonds de Travaux Urbains 2020,
- APPROUVE le budget prévisionnel 2020 du FTU,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place du Fonds de Travaux Urbains

Famille

Rapporteur :

Mme Suzel JAWORSKI, Adjointe déléguée à la Famille

Point n°6 : Aide au départ séjour Hiver

Chaque année, la ville propose un séjour Hiver réservé aux jeunes âgés de 14 à 17 ans.
En 2020, le jeune aura le choix entre un séjour neige ou un séjour ludique dans un complexe Sunparks.

Deux programmes aux choix :

1) LA PERLE DES ALPES

Le séjour se déroule à Bardonecchia (Italie) du 22 au 29 février 2020

Au cœur du village Olympique, qui a accueilli les compétitions de snowboard des JO 2006, les jeunes seront accueillis dans des chambres spacieuses de 4 places avec salle de bain privée.

5 journées de ski alpin seront proposées sur le domaine de Bardonecchia, regroupant 3 domaines skiables.

Des snowparks seront également accessibles tout comme l'accès à la piscine ou à la salle de fitness de l'hôtel.

2) SUNPARKS (Belgique)

Le séjour se déroule à De Haan, Kempense ou Ouisduinkerke, en Belgique du 15 au 21 février 2020

Hébergés en cottages de 6 participants, les jeunes pourront profiter de l'AquaFun (paradis de la baignade d'une superficie de 2080m², toboggans, piscine à vagues, cascades d'eau, rivière souterraine, piscine extérieure), ou encore des hectares de nature extérieurs pour pratiquer les activités diverses proposées par l'équipe d'animation : tennis, bowling, balades en vélo, trottinettes, overboard, skateboard, mini-golf.

En fonction du séjour choisi, la Commune met en place une aide sous conditions de ressources.

Conditions d'inscription :

- Habiter la commune
- Avoir entre 14 et 17 ans aux dates du séjour
- S'inscrire auprès du service jeunesse avant le vendredi 10 Janvier 2020.

Priorisation des demandes et conditions d'attribution :

2 places minimum sont réservées jusqu'au vendredi 03 janvier 2020 aux bénéficiaires du CCAS

Les jeunes n'ayant jamais bénéficié de cette aide aux Séjours seront prioritaires.

Les premiers dossiers complets seront prioritaires dans la limite des places disponibles.

La participation de la Commune se fera en fonction des ressources des familles.

Ressources nettes mensuelles du foyer	Participation Communale	Prix du Séjour La perle des alpes (après déduction de la part communale)	Prix du Séjour Sunparks (après déduction de la part communale)
Moins de 762,25 €	400 €	410€	350 €
De 765,26 € à 1219,59 €	350 €	460€	400 €
Plus de 1219,59 €	300 €	510€	450 €

La Commission Famille réunie le 14 novembre 2019 a émis un avis favorable pour ces séjours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix:

- **APPROUVE le choix des séjours**
- **APPROUVE les conditions d'inscription et de priorisation des demandes**
- **VALIDE la participation financière de la commune.**

Vivre Ensemble

Rapporteur :

M. Salvatore CASTIGLIONE, Maire

Point n°7 : Dispositif Nos Quartiers d'Été 2020

Le dispositif « Nos Quartiers d'Été » a vocation à offrir aux habitants de la ville de Wallers-Arenberg une multitude d'animations (sportives, culturelles, ludiques,...) créant une dynamique festive sur le territoire autour des thématiques suivantes : lutte contre l'isolement, la valorisation du patrimoine, la créativité artistique, les circuits-courts, les échanges de savoir, la transition énergétique et écologique, ou encore l'innovation sociale ou numérique.

Impulsée par la Ville et le Conseil Régional dans le cadre de la politique de la ville, l'opération sera portée en 2020 par l'association « Les Amazones »

Le plan de financement se décline comme suit :

	TOTAL	Conseil Régional	Ville de Wallers-Arenberg
Nos Quartiers d'Été	6000,00€	3000,00€	3000,00€

Questions/Opposition :

Monsieur le Maire précise que M. Marc BAUDRY, membre du bureau de l'association Les Amazones, ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix:

- **VALIDE** le plan de financement ci-dessus
- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 3 000€ à l'association les Amazones
- **CHARGE** Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération

Sports

Rapporteur :

M. Christophe DEHOUCK, adjoint, délégué à la Communication et aux Sports

Point n° 8 : Candidature à la labellisation Terre de jeux 2024

En 2024, la France accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques avec Paris comme ville hôte. Pour la première fois dans l'histoire des Jeux Olympiques, un label a été créé à destination des collectivités territoriales.

Avant, seule la ville organisatrice mobilisait les habitants du pays, désormais, tous les territoires contribuent à la dynamique des Jeux.

Avec ce label, les collectivités peuvent, selon leurs moyens, s'impliquer dans l'aventure des Jeux en s'engageant à :

- Promouvoir la pratique sportive auprès des habitants
- Promouvoir un sport durable et responsable
- Promouvoir un sport accessible à tous
- Développer le sport comme un axe transversal des politiques publiques : éducation, santé, inclusion, environnement, jeunesse, seniors, handicap
- Contribuer à faire vivre à tous les émotions du sport et des Jeux
- Donner au plus grand nombre la chance de vivre l'aventure des Jeux
- Contribuer à faire des Jeux de Paris 2024 un projet national impliquant les territoires

L'obtention de ce label permettrait d'inscrire la ville dans la dynamique et le rayonnement médiatique des Jeux Olympiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix:

- **CANDIDATE** au label « Terres de Jeux 2024 »
- **CHARGE** Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.

Point n°9 : Recrutement et rémunération des ALSH

Afin d'assurer les missions d'accueil et d'encadrement des enfants lors des accueils de loisirs de la ville en 2020, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour assurer ces missions.

Ces agents seront rémunérés sur une base forfaitaire journalière qui ne correspond pas aux heures réellement effectuées mais à un forfait servant de base au calcul de la rémunération.

1. Les périodes de recrutement sont les suivantes :

- Du lundi 17 février au vendredi 28 février 2020
- Du lundi 13 avril au vendredi 24 avril 2020
- Du lundi 06 juillet au vendredi 31 juillet 2020

2. La base horaire de rémunération forfaitaire se ferait en fonction de leurs qualifications, à savoir :

Lorsque les ALSH sont proposés à la demi-journée :

- Directeur : base forfaitaire de rémunération de 5 heures par jour
- animateurs en cours d'acquisition BAFA : base forfaitaire de rémunération de 4 heures par jour
- animateurs BAFA diplômés ou équivalents : base forfaitaire de rémunération de 4 heures par jour

Lorsque les ALSH sont proposés à la journée :

- Directeur : base forfaitaire de rémunération de 8 heures par jour
- Directeur adjoint : base forfaitaire de rémunération de 8 heures par jour
- animateurs BAFA diplômés ou équivalents : base forfaitaire de rémunération de 7 heures par jour.
- animateurs en cours d'acquisition BAFA : base forfaitaire de rémunération de 7 heures par jour.

3) La grille de rémunération :

Directeurs : grade Animateur 6e échelon

Directeurs adjoints : grade Animateur 4e échelon

animateurs BAFA : grade Adjoint d'animation 9e échelon

animateurs en cours d'acquisition BAFA : grade Adjoint d'animation 1er échelon

4) Le recrutement prévisionnel :

Vacances de Février: recrutement prévisionnel d'un directeur et 10 animateurs

Vacances d'Avril : recrutement prévisionnel d'un directeur et 10 animateurs

Vacances de Juillet : recrutement prévisionnel de deux directeurs, un directeur adjoint et 30 animateurs.

Cette base de recrutement est établie sur une prévision de constance du nombre d'inscrits et peut fluctuer en fonction de la variation des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix:

- **APPROUVE** les conditions de recrutement des équipes d'animation telles qu'exposées ci-dessus ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de veiller à l'exécution juridique et comptable de la présente délibération.

Point n°10 : Modification du tableau des emplois permanents

Considérant la nécessité de supprimer deux emplois, à savoir :

1er emploi :

• Agent de cantine/périscolaire et d'entretien des locaux : grade adjoint technique, durée de travail hebdomadaire de 28h00.

Motif de la suppression :

Les missions supplémentaires attribuées à l'agent nécessitent une modification de son temps de travail, soit un passage de 28h00 à 35h00 hebdomadaire à compter du 1^{er} septembre 2019.

2^{ème} emploi :

•Direction du Pôle Administration Générale des Ressources : grade Attaché, durée de travail hebdomadaire de 35 h00.

Motif de la suppression :

Suite à la nouvelle organisation des services, présentée lors du comité technique du 19 juin 2019, les services communication, finances et ressources humaines regroupés en Moyens internes sont rattachés à la Direction Générale des Services.

Il est par conséquent proposé de supprimer le poste de Directeur du pôle Administration Générale et Ressources.

Considérant la nécessité de modifier l'intitulé de quatre emplois suite à de nouvelles missions :

- Chargé d'accueil/assistante administrative devient gestionnaire de salles/assistante administrative.
- Responsable évènementiel et festivités devient Responsable évènementiel et festivités/assistante de direction.
- Agents de service comptable/paye devient Agents de service Finances/Comptabilité/Paye
- Coursier devient Assistant administratif/Appariteur

Tableau des Emplois Permanents:

	Emploi	Nombre	Pourvu	Cadre d'emploi autorisé	Tps de travail
SERVICE ADMINISTRATIF					
	Emploi fonctionnel de Directeur Général des Services de 2000 à 10 000 habitants	1	0	Emploi fonctionnel de Directeur Général des Services de 2000 à 10 000 habitants	35h
	Directeur Général des Services	1	1	Attaché	35h
MOYENS INTERNES (rattachés à la Direction Générale des Services)					
	Responsable des Ressources Humaines	1	1	Adjoint Administratif/Rédacteur	35h
	Gestionnaire Ressources Humaines	1	1	Adjoint Administratif / rédacteur	35h
	Agents de service Finances/Comptable/Paie	2	2	Adjoint Administratif ou Rédacteur	35h
	Chargé de communication et de promotion	1	1	Adjoint technique/adjoint administratif/rédacteur	35h
PÔLE SERVICES A LA POPULATION					
	Directeur du Pôle Services à la Population	1	1	Attaché / rédacteur	35h
	Responsable Enfance, Jeunesse et Sports	1	1	Adjoint d'animation/Animateur Adjoint administratif / rédacteur	35h
	Chargé des affaires scolaires et familiales	1	1	Adjoint Administratif / rédacteur	35h
	Responsable Evènementiel et Festivités/Assistante de Direction	1	1	Adjoint Administratif / rédacteur	35h

	Officier d'Etat Civil / Responsable Elections	1	1	Adjoint Administratif ou Rédacteur	35h
	Gestionnaire des salles / Assistante administrative	1	1	Adjoint Administratif	
	Agent d'accueil	2	1	Adjoint administratif ou rédacteur	35h
	Assistant administratif/Appariteur	1	1	Adjoint Administratif	35h
PÔLE AMENAGEMENT DE LA VILLE					
	Directeur Aménagement de la Ville	1	1	Attaché	35h
	Responsable Urbanisme	1	1	Adjoint Administratif ou Rédacteur	35h
	Assistant administratif	1	1	Adjoint administratif ou rédacteur	35h
	TOTAL	19	17		
SERVICES TECHNIQUES					
	Responsable du Centre Technique Municipal	1	1	Adjoint technique/Agent de Maîtrise/ contrôleur de travaux	35h
	Agent des espaces verts/polyvalents	11	10	Adjoint technique / agent de maîtrise	35h
	Agent de maintenance des bâtiments/polyvalents	4	4	Adjoint technique / agent de maîtrise	35h
	Agents en charge de la logistique/polyvalents	1	1	Adjoint technique/Agent de Maîtrise	35h
	Voirie / Génie Civil	2	2	Adjoint technique / agent de maîtrise	35h
	TOTAL SERVICE TECHNIQUE	19	18		
ENTRETIEN DE BÂTIMENTS/SCOLAIRE et PERISCOLAIRE/ ANIMATION ET SERVICE A LA PERSONNE					
	Agent en charge des locations de salle	2	2	Adjoint technique	35h
	Agent en charge des gîtes miniers	1	1	Adjoint technique	35h
	ATSEM	4	4	ATSEM	35h
	Agent de cantine/périscolaire/ entretien des locaux	8	6	Adjoint technique	35h
	Agent de cantine/périscolaire et d'entretien des locaux	1	1	Adjoint technique	32h
	TOTAL	16	14		

FILIERE MEDICO SOCIALE					
	Directeur de structure multi accueil petite enfance	1	1 (mise à disposition)	Puéricultrice/ puéricultrice cadre de santé	35h
	Directeur adjoint de structure multi accueil petite enfance	1	1 (mise à disposition)	Auxiliaire de Puériculture / Educatrice de Jeunes Enfants	35h
	TOTAL	2	2		
	TOTAL GENERAL	56	51		

Questions/Opposition :

Monsieur Pascal CHAVATTE demande s'il y a eu des recrutements dans le cadre de cette réorganisation ?

Monsieur le Maire précise que certains ajustements organisationnels et une redistribution des missions en interne ont eu lieu. Il indique par ailleurs que seul un agent contractuel a été recruté cette année sur un emploi permanent : il s'agit du chargé d'accueil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix:

- **SUPPRIME** les deux emplois sus visés,
- **MODIFIE** l'intitulé de quatre emplois,
- **METÀ JOUR** le tableau des emplois permanents de la commune tel que figurant ci-avant.

Point n° 11 : Mise à disposition de salles pour les candidats aux Elections municipales 2020

Monsieur le Maire expose que pour permettre à tous les candidats aux élections municipales 2020 d'organiser des réunions préparatoires et publiques et ainsi permettre à la démocratie de s'exprimer pleinement et clairement, il propose au Conseil Municipal de mettre gratuitement à la disposition des candidats, durant la période de campagne électorale et en fonction des disponibilités :

- la maison des Associations Michel HEOIS pour les réunions préparatoires,
- la Grange Dîmière ainsi que la salle Pierre d'Arenberg (hors week-end) pour les réunions publiques, dans la limite de deux fois avant le premier tour, et d'une fois entre les deux tours.

Il précise que les demandes de location devront faire l'objet d'un courrier écrit stipulant les dates souhaitées, qui sera communiqué au service gestion des salles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix:

- **DECIDE** de mettre à disposition la maison des Associations pour les réunions préparatoires, la grange Dîmière ainsi que la salle Pierre d'Arenberg dans les conditions précitées aux candidats aux élections municipales 2020.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.

Questions diverses

I : Point sur la grève du 5 décembre 2019 :

Ecole Maternelle Bosquet

Trois professeurs grévistes et un professeur présent

Ecole Elémentaire Bosquet

Cinq professeurs grévistes et un professeur présent.

Ecole Maternelle J. Prévert

Ecole ouverte => pas de gréviste

Ecole Elémentaire centre

Ecole fermée.

La Ville met en place un droit d'accueil à l'École mixte du Centre toute la journée 7h30 - 18h30 (garderie matin - droit d'accueil - cantine - droit d'accueil - garderie soir). Il sera assuré le matin par deux animateurs de la ville.

9 enfants inscrits dont 6 prendront leurs repas à la salle d'animation.

Concernant le groupe scolaire du Bosquet:

- pas d'enfant inscrit au droit d'accueil.
- pas d'inscription pour la cantine.
- il n'y aura qu'un enfant en garderie périscolaire le matin et un enfant le soir, le service sera assuré par une animatrice de la ville.

II/ : Le plan de lutte contre les inondations

Au lendemain des inondations (5 épisodes depuis la fin juin 2018), la Ville avait tout de suite pris ses responsabilités en décidant de mener sur ses deniers propres des travaux de nettoyage de certains fossés de la Commune afin d'améliorer le réseau. (Rue Potier, rue de la Grande Goulée et rue Jules Guesde).

Ces travaux ont significativement amélioré la situation, puisque à ce jour, dans ces secteurs, il n'y a plus eu d'épisodes de ce type. Il restait néanmoins le secteur de la rue Voltaire sous laquelle passe la Fontaine d'Haveluy qui n'est pas de la compétence de la Ville. Après d'âpres négociations avec la CAPH et le SMAHVSBE (Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées de la Scarpe et du Bas Escaut), des travaux de nettoyage du dalot de la Fontaine d'Haveluy ont été réalisés en octobre dernier. Les habitants de la rue Voltaire étaient d'ailleurs conviés à une réunion de chantier le 31 octobre dernier.

Pour aller plus loin, la Ville a sollicité ses partenaires pour lancer une étude hydraulique globale visant notamment à identifier les points névralgiques à conforter ou à traiter afin de limiter au maximum le risque d'inondation.

La CAPH via le SMAHVSBE, à qui elle a délégué la compétence GEMAPI, va ainsi lancer une étude hydraulique de l'ensemble des cours d'eau qui traverse la Commune. L'étude devra également déterminer et prendre en compte les difficultés posées par l'altimétrie- peu de pente- le point le plus bas- rue voltaire car ce profil hydraulique des fontaines d'Haveluy dans son ensemble permettra de mieux établir les travaux à venir et pourrait poser la question du relèvement des eaux.

De son côté, Noréade va lancer un diagnostic sur l'ensemble du réseau d'assainissement de la Commune au regard de la pluviométrie selon les saisons. Cette étude permettra également de poser les bases de la future station d'épuration dont les travaux devraient pouvoir démarrer à l'issue de l'étude d'impact.

⇒ Durée de l'étude : 1 an !

Monsieur le Maire se réjouit des très bonnes relations avec Noréade. En parallèle, la ville a en effet obtenu de Noréade l'inscription de la refonte du réseau d'assainissement de plusieurs axes de la commune dans son projet pluriannuel d'investissement : rue du 8 mai, rue Jaurès, rues Dewaulle et Edouard Vaillant.

III/ : Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :

Suite à l'épisode de sécheresse de l'été 2019 et aux premiers dégâts constatés par des habitants, la Municipalité a déposé une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Les personnes ayant constaté des dégâts sur leur habitation (fissures sur leurs façades), occasionnés par des mouvements de terrain (phénomène de sécheresse/réhydratation des sols) suite à la sécheresse de cet été, sont invités, après déclaration des dommages à leur assureur, à se faire connaître par courrier (indiquant la nature des dégâts constatés et les bâtiments concernés) accompagnés de photos (de préférence) en Mairie.

IV/ : Revue des grands projets :

1. La revitalisation du centre-ville

a. L'hyper centre :

Dans la continuité des aménagements menés cette année (notamment aux abords du Collège), la Ville poursuit son projet de requalification du centre-ville en appréhendant les problématiques sous une vision d'ensemble et en s'appuyant sur l'étude FDAN Cadre de vie.

La Ville souhaite en effet qualifier et dynamiser son centre-ville en offrant des espaces publics de qualité et en améliorant la qualité d'usage et l'accessibilité.

- Lauréat de l'appel à projets de la Région « redynamisation des centre-villes et centre-bourgs » et pourra prétendre jusqu'à 1M€ de financement.

Un premier comité de pilotage avec les partenaires : Région, chambres consulaires, EPF qui loue le travail mené ces dernières années et qui encourage la ville à poursuivre sa stratégie de :

- Densification et de diversification de l'offre commerciale,
 - Intervention publique pour la maîtrise foncière : dans ce sens, la ville va conventionner avec l'EPF (délibération au prochain Conseil Municipal de Février) pour la gestion des « verrues » notamment de la rue Danna
 - Valoriser le patrimoine : de nouveaux équipements publics (accueil des finances publics...)
 - Améliorer l'accessibilité (signalétique) et faciliter le stationnement
 - Requalification des espaces publics et création d'un parc urbain
- ⇒ Rencontre avec les commerçants et artisans de la ville pour présenter la stratégie de redynamisation suite à l'étude d'évaluation de l'attractivité commerciale menée par la CCI Grand Hainaut.
- ⇒ Volonté commune de les fédérer autour d'une Union Commerciale et Artisanale forte

b. L'axe 4 rues / Jean-Jaurès :

Un projet d'envergure qui se traduit par :

- l'adémoiition/reconstruction de la salle des sports et un nouveau city stade
- l'aménagement des abords de l'école du Centre (nouveau parvis, création de places de stationnement et d'une nouvelle voirie
- la refonte totale de l'assainissement d'une partie de la rue Jean Jaurès (des 4 rues à la rue Victor Hugo) ainsi que la réfection de la voirie en lien avec Noréade et le Département.

Le projet de la démolition/reconstruction de la salle des sports se précise.

Monsieur le Maire est très heureux d'annoncer à l'assemblée que le Conseil Régional a décidé d'octroyer, en séance plénière du 21 novembre dernier, une subvention de 815 000€ autitre de la PRADET.

Le projet est actuellement **financé à hauteur de 56,81%** dans l'attente de la subvention de la Région (300 000€) sollicitée au titre de sa politique de soutien au sport.

- ⇒ Soit un taux d'intervention **de 65,74% pour ce projet**

La Ville va également solliciter l'ADEME et l'Agence de l'Eau notamment pour le procédé de récupération et de réutilisation des eaux pluviales et usées.

Le projet faisant l'objet d'un financement important, Monsieur le Maire propose de démarrer les travaux dès que possible.

Calendrier : Le démarrage des travaux est prévu en début d'année 2020 et fera l'objet au préalable de réunions publiques de présentation.

2. Le pôle graduel de la dépendance :

La question de la prise en compte de la personne âgée est au cœur du projet municipal. A cet effet, la commune s'est entourée de l'ADGV (Association de Développement Gérontologique du Valenciennois) pour développer le projet de création d'un pôle graduel de la dépendance en lieu et place des anciennes écoles de la Tuilerie.

La volonté municipale est que ce projet soit co-construit avec les habitants et les forces vives de la commune avec l'appui de l'ADGV. Chose faite puisque nous avons assisté, le 28 novembre dernier, au comité de pilotage de restitution de l'étude avec une mobilisation extraordinaire.

De nombreuses propositions découlent des différents ateliers : béguinages, colocations étudiants et aînés, accueil familial, maison de santé, maison communautaire, estaminet...

- ⇒ Proposition de présenter le rendu de cette étude lors du prochain conseil municipal, de renouveler le partenariat avec l'ADGV en vue d'établir le cahier des charges du projet et d'adhérer à « Ville amie des aînés ».

3. Le renouveau du quartier Arenberg

A l'instar des projets menés aux jardins du Nouveau Monde et sur la place Jennings, la transformation du quartier Arenberg va se poursuivre notamment dans le cadre de l'ERBM (Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier).

Une étude de requalification globale du quartier d'Arenberg va être engagée par la Ville et la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut. Monsieur le Maire remercie la CAPH pour la prise en charge financière de cette étude.

Les objectifs visés sont de réhabiliter les logements mais également de requalifier l'ensemble des espaces publics et ainsi contribuer à l'amélioration du cadre de vie et de l'image du quartier.

La mission consiste à établir :

- un diagnostic général synthétique de la situation du quartier
- un projet urbain d'intervention comprenant :
 - o un programme d'actions portant sur la requalification urbaine et environnementale du quartier, en particulier des espaces publics
 - o un programme de rénovation de l'habitat minier et du patrimoine minier s'y rapportant
 - o des études capacitaires dans une perspective de développement de programmes de construction de logements et d'équipements neufs
- un projet de redynamisation sociale et économique de proximité s'appuyant sur les démarches engagées par les acteurs locaux et des démarches innovantes
- une démarche participative et promotionnelle avec un triple objectif :
 - o faire participer les habitants du quartier à ce travail de réflexion
 - o faire participer l'ensemble des partenaires concernés (institutionnels, économiques, associatifs, etc.) à la dynamique initiée par cette étude
 - o faire connaître le programme d'intervention.

Le groupement d'étude est choisi mais pas notifié à ce jour.

Coût de l'étude : 160 000€

Durée : 1 an

En parallèle, la Ville travaille à l'implantation de nouveaux services publics en plein cœur du quartier. Dans ce sens, la candidature pour l'accueil d'une Maison France Serviceest en bonne voie.

VI / : Manifestations du week-end:

Les 7 et 8 décembre :

- 24^{ème} Marché de Noël de l'association Pour un Sourire d'enfant à la salle des fêtes du centre
- Centenaire de l'immigration polonaise : les Ch'ti ski à la salle Pierre d'Arenberg.

Dans ce cadre, la Ville a l'honneur d'accueillir une importante délégation polonaise de la ville jumelée NowaRuda.

Le 8 décembre :

- Entraînement Téléthon des Ch'tis Marathonniens à 10h (Entrée de la Trouée)
- Marche des bourlingueurs au profit du Téléthon à 10h (Mairie)

La ville a eu la chance d'accueillir la semaine dernière, le trophée de la ligue des champions à la trouée d'Arenberg pour l'un des sponsors de l'UEFA. Cette campagne de communication publiée sur les réseaux sociaux notamment Instagram a bénéficié de 420 000 vues. Un beau coup de projecteur pour la Ville.

VI / : Autre point :

M. Bernard CARON sollicite la parole.

Il souhaite communiquer des informations sur les agriculteurs d'Aniche qui sont contraints de payer une amende de 58 700 €, pour nuisance vis-à-vis d'un voisin du fait de leur exploitation agricole et notamment l'élevage de porcins. Cette affaire a été relayé dans la presse locale et nationale.

Il indique regretter cette judiciarisation de la société et informe l'assemblée de la mise en place d'une cagnotte pour les aider financièrement. Il fait part de son sentiment et de sa crainte de voir un jour ce genre de problème se répétait entre bon nombre de voisins.

Monsieur le Maire propose d'envoyer un courrier de soutien à ces agriculteurs au nom du Conseil Municipal. Les membres présents approuvent cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h32.